



CONSEIL DE QUARTIER DANTON



Réunion du 5 novembre 2018

DGA santé, vie sociale et démocratie locale
 Direction de la démocratie de proximité et de
 la vie associative

ORDRE DU JOUR

- 1- Vidéosurveillance
- 2 - Fleurissement
- 3 - Bassin du Rouailler
- 4 – Circulation Germaine Tillon
- 5 – Agenda 21
- 6 – Santé
- 7 – Corbeilles de rue
- 8 – Agrandissement Lidl
- 9 – Atelier 2019

1

VIDÉOSURVEILLANCE

Restitution atelier vidéosurveillance

Le 17 septembre 2018, les conseils de quartier se sont réunis afin d'étudier l'implantation des futures caméras de vidéo-protection par quartier pour l'année 2019 et 2020 .

Objectif:

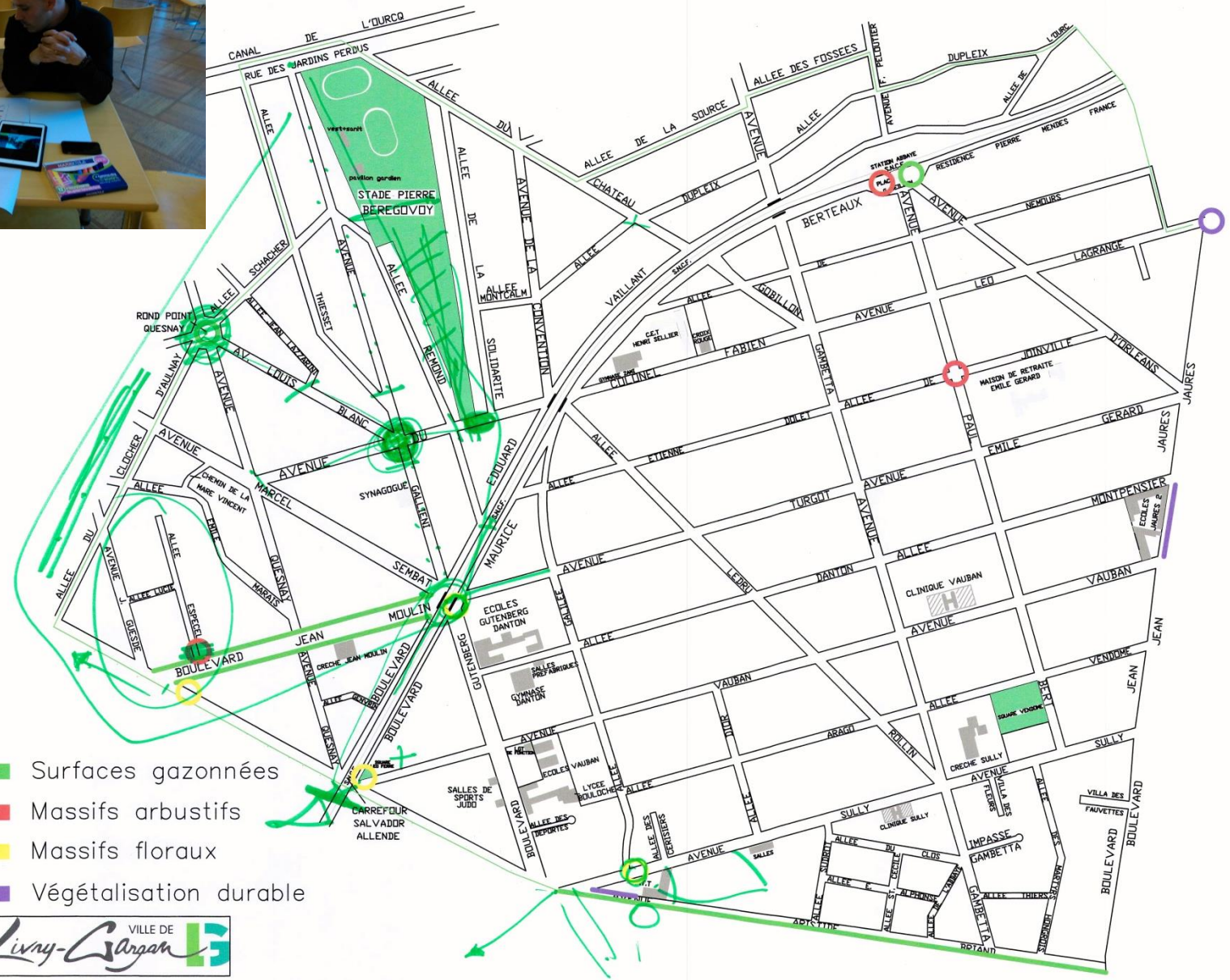
- Définir les priorités par quartier en fonction du ressenti d'insécurité. (délinquance, infraction Code Routier...)
- Consignes suggérées: penser à un meilleur maillage du quartier et sur l'ensemble de la ville, implantation le plus efficient possible en fonction de la configuration des lieux et des voies.

Descriptif

- 1- Travailler sur la cartographie par quartier sans indication de la vidéo-protection déjà mise en place à ce jour.
- 2- Premier atelier: Les conseillers de quartier étudient l'implantation sur leur propre quartier.
- 3- Deuxième atelier: Rotation et mélange des conseillers de quartier pour étude sur les autres quartiers de la ville.
- 4- Mise en place d'un calque sur la cartographie par quartier afin de comparer la vidéo-protection déjà existante et des projets élaborés par quartier.



2 FLEURISSEMENT



- Surfaces gazonnées
- Massifs arbustifs
- Massifs floraux
- Végétalisation durable

3 BASSIN DU ROUAILLER

■ Présentation de l'aménagement du bassin du Rouailler

Les travaux du bassin du Rouailler engagés par le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis sont maintenant presque terminés et les entreprises quitteront le site prochainement.

Descriptif du projet

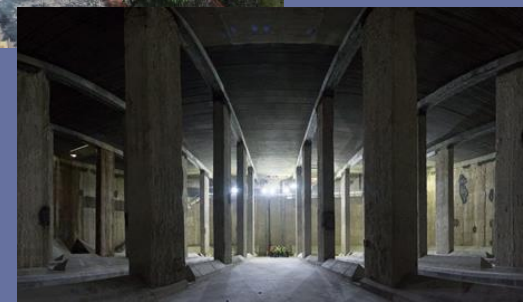
Comme convenu avec le département, la fin des travaux coïncide avec le début des travaux d'aménagement de la couverture du bassin.

Un équipement sportif va y prendre place accompagné d'un aménagement paysager qui tiendra compte de l'infiltration des eaux pluviales.

Dans le même temps et suite aux négociations portées par la ville, les entreprises qui ont travaillé sur le site sont en charge de la remise en état.

Après apport de terre végétale et terrassement, ils reprendront les gazons, les allées stabilisées, et assureront la plantation et la reprise d'une vingtaine d'arbres en remplacement de ceux qui ont été abattus pendant la phase de chantier.

Il sera également procédé à la pose de mobilier urbain neuf et de la création d'un parking au 34-36 allée Rémond.



➤ PROCHAINES ETAPES

Retrait des entreprises du site / Réalisation des équipements sportifs, remise en état, plantation des arbres, réouverture du site (inauguration).

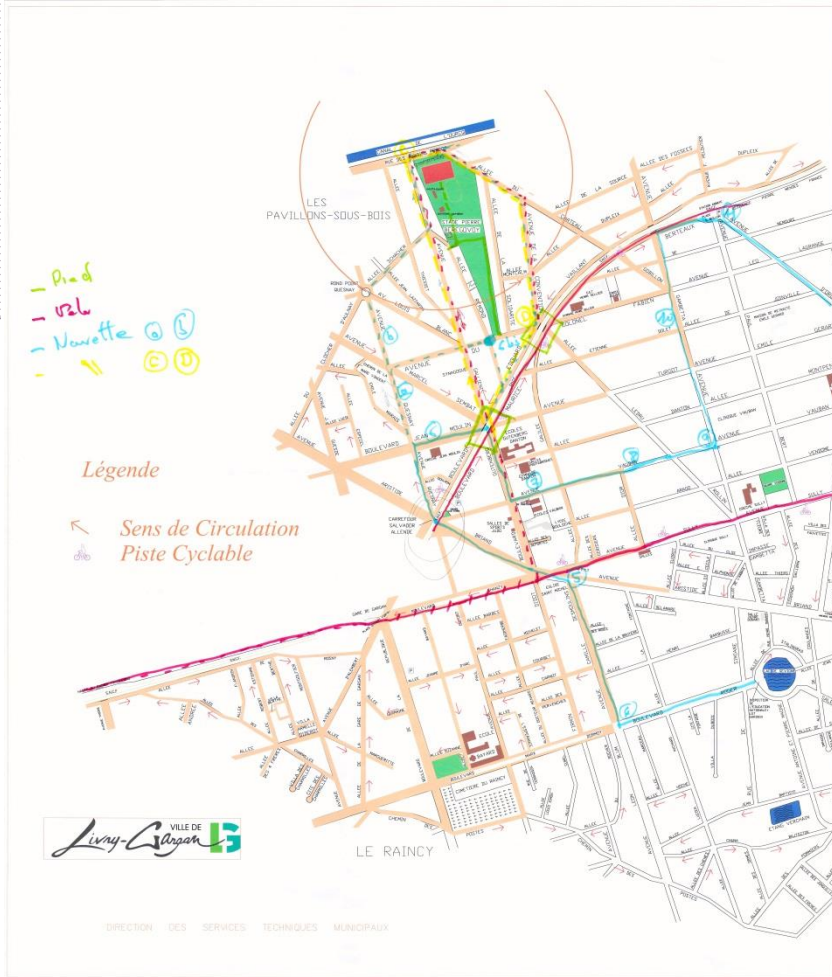
3 BASSIN DU ROUAILLER



► PROCHAINES ETAPES

Retrait des entreprises du site / Réalisation des équipements sportifs, remise en état, plantation des arbres, réouverture du site (inauguration).

Restitution circulation collège Germaine Tillon



➤ PROCHAINES ETAPES

Atelier de travail avec les collégiens du site

5 AGENDA 21 - Atelier de travail CQ

UN NOUVEL ATELIER AGENDA 21

- **Février 2018:** présentation du bilan 2017 aux référents Agenda 21 des conseils de quartiers
- **Août 2018:** Constat par les services de la Ville d'une modification nécessaire du plan d'actions de l'Agenda 21, rendue nécessaire par certains transferts de compétence et la mise en œuvre de plusieurs actions
- **Méthodologie nouvelle forme d'atelier:**
 - Choix d'une ou deux actions par volet (Environnement, Economique et Social) sur la base des actions conservées sur l'Agenda 21 (23 sur 30 - cf. tableau ci-contre)
 - Proposition d'un projet concret à mettre en œuvre par action choisie



➤ PROCHAINES ETAPES

5 AGENDA 21 - Atelier de travail CQ

UN NOUVEL ATELIER AGENDA 21

- **Février 2018:** présentation du bilan 2017 aux référents Agenda 21 des conseils de quartiers
- **Août 2018:** Constat par les services de la Ville d'une modification nécessaire du plan d'actions de l'Agenda 21, rendue nécessaire par certains transferts de compétence et la mise en œuvre de plusieurs actions

Méthodologie nouvelle forme d'atelier:

- Choix **d'une ou deux actions** par volet (Environnement, Economique et Social) sur la base des actions conservées sur l'Agenda 21 (23 sur 30 - cf. tableau ci-contre)
- **Proposition d'un projet concret à mettre en œuvre** par action choisie

ENVIRONNEMENT

1	Préserver les quartiers pavillonnaires existants
2	Valoriser et protéger le patrimoine urbain, architectural et paysager
3	Améliorer les circulations douces et vertes
4	Mettre en œuvre la charte ville fleurie-ville propre
6	Mettre en œuvre la charte de la qualité urbaine, architecturale et environnementale
7	Favoriser une architecture durable et intégrée
8	Intégrer une approche environnementale dans les projets urbains
9	Développer des équipements publics à différents échelles

ECONOMIQUE

11	Renforcer le commerce de proximité
13	Assurer la qualité des offres
14	Dynamiser les marchés forains
15	Développer des services résidentiels d'intérêt collectif
17	Favoriser l'accès à l'emploi et promouvoir l'égalité des chances
19	Développer l'offre de service dans le domaine de la santé

SOCIAL

21	Favoriser la participation citoyenne intergénérationnelle
22	Promouvoir la solidarité locale
23	Sensibiliser les citoyens au développement durable, en particulier la jeunesse
24	Soutenir les associations en lien avec le développement durable
25	Mettre en œuvre la charte Ville-bailleurs sociaux
26	Développer une politique d'achats éco-responsables
27	Améliorer le traitement des déchets de la collectivité
28	Développer une restauration scolaire éco-responsable
29	Améliorer la qualité de l'accueil
30	Mettre en place un plan de déplacement entreprise

➤ PROCHAINES ETAPES

Oct-nov. 2018: Conseils de quartiers: rappel des objectifs de l'atelier 03/12/2018:
 Présentation du bilan 2018 de l'Agenda 21 par la Ville
 Point d'étape projets des référents A21

5 AGENDA 21 - Atelier de travail CQ



AGENDA 21 de Livry-Gargan
 DG Développement Urbain et Economique



8 Intégrer une approche environnementale dans les projets urbains

► **ENJEUX**

La ville a mis en avant à travers son Projet d'Aménagement et de Développement Durable, sa volonté de diminuer les impacts environnementaux des projets urbains sur son territoire.

Le réel manque de stationnement dans son territoire nécessite le développement d'espaces dédiés mais aussi l'amélioration de ses espaces urbains existants, donnant à voir une autre manière de se déplacer en ville.

► **PROJETS**

1. Systématiser l'approche environnementale de l'urbanisme (AEU) dans les conceptions urbaines des secteurs d'OAP.
2. Développer l'offre de stationnement aux abords du T4
3. Elaborer un Plan d'Accessibilité de la Voirie et de l'Espace public.

► **INDICATEURS D'ÉVALUATION**

- Nombre de projets respectant l'approche environnementale de l'urbanisme (AEU)
- Nombre de nouveaux projets de stationnement aux abords du T4
- Réalisation du Plan d'Accessibilité de la Voirie et de l'Espace public.

► **PILOTE**

- Elu référent: Pierre-Yves MARTIN, Maire de Livry-Gargan
- Elus associés: Gérard PRUDHOMME – Gérard LANTERI
- Service référent: DG Développement Urbain et Economique
- Service associé: DGST

► **PARTENARIATS**

- STIF
- Opérateurs privés

► **CALENDRIER**

- Dès 2016

► **PROCHAINES ETAPES**

Oct.-nov. 2018: Conseils de quartiers: rappel des objectifs de l'atelier 03/12/2018:
 Présentation du bilan 2018 de l'Agenda 21 par la Ville
 Point d'étape projets des référents A21

Présentation des axes santé et nomination d'un référent

«*La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité*» et elle représente «*l'un des droits fondamentaux de tout être humain, quelles que soit sa race, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale*».

Cette définition est inscrite au préambule de 1946 à la constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et n'a pas été modifiée depuis. Elle implique que tous les besoins fondamentaux de la personne soient satisfaits, qu'ils soient affectifs, sanitaires, nutritionnels, sociaux ou culturels et du stade de l'embryon.



6 AXES DE SANTÉ - RÉFÉRENT

■ Présentation des axes santé et nomination d'un référent

«La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité» et elle représente «l'un des droits fondamentaux de tout être humain, quelles que soit sa race, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale».

Cette définition est inscrite au préambule de 1946 à la constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et n'a pas été modifiée depuis. Elle implique que tous les besoins fondamentaux de la personne soient satisfaits, qu'ils soient affectifs, sanitaires, nutritionnels, sociaux ou culturels et du stade de l'embryon.

Le contrat local de santé

Le contrat local de santé (CLS) a pour objectifs de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et de proposer des parcours de santé plus cohérents et adaptés à l'échelon local.

Le contrat local de santé est mis en œuvre sur un territoire identifié comme prioritaire à partir d'un diagnostic de santé partagé. Il permet de mobiliser des leviers du champ sanitaire (prévention, soins, médico-social) mais également d'autres politiques publiques et s'appuie sur des démarches participatives : démocratie sanitaire et locale.

Axes du Contrat Local de Santé et groupes de travail

1. Accès aux soins et parcours de santé
 2. Prévention et promotion de la santé
 3. Santé psychique, mentale et handicap
 4. Addiction, santé sexuelle et lutte contre les IST
 5. Santé et environnement
 6. santé des femmes et lutte contre les violences faites aux femmes
- 3 réunions de travail par axe d'ici juin 2019



6 AXES DE SANTÉ - RÉFÉRENT

Présentation des axes santé et nomination d'un référent

«*La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité*» et elle représente «*l'un des droits fondamentaux de tout être humain, quelles que soit sa race, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale*».

Cette définition est inscrite au préambule de 1946 à la constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et n'a pas été modifiée depuis. Elle implique que tous les besoins fondamentaux de la personne soient satisfaits, qu'ils soient affectifs, sanitaires, nutritionnels, sociaux ou culturels et du stade de l'embryon.

Le contrat local de santé

Le contrat local de santé (CLS) a pour objectifs de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et de proposer des parcours de santé plus cohérents et adaptés à l'échelon local.

Le contrat local de santé est mis en œuvre sur un territoire identifié comme prioritaire à partir d'un diagnostic de santé partagé. Il permet de mobiliser des leviers du champ sanitaire (prévention, soins, médico-social) mais également d'autres politiques publiques et s'appuie sur des démarches participatives : démocratie sanitaire et locale.

Axes du Contrat Local de Santé et groupes de travail

1. Accès aux soins et parcours de santé
 2. Prévention et promotion de la santé
 3. Santé psychique, mentale et handicap
 4. Addiction, santé sexuelle et lutte contre les IST
 5. Santé et environnement
 6. santé des femmes et lutte contre les violences faites aux femmes
- 3 réunions de travail par axe d'ici juin 2019



La mission du conseiller de quartier référent santé

- Faire remonter les besoins exprimés par les habitants
- Relayer l'information sur les actions menées : ateliers nutrition, parcours santé
- Participer aux groupes de travail du Contrat Local de Santé
- Participer à l'élaboration des projets de santé

Les prochains rendez-vous

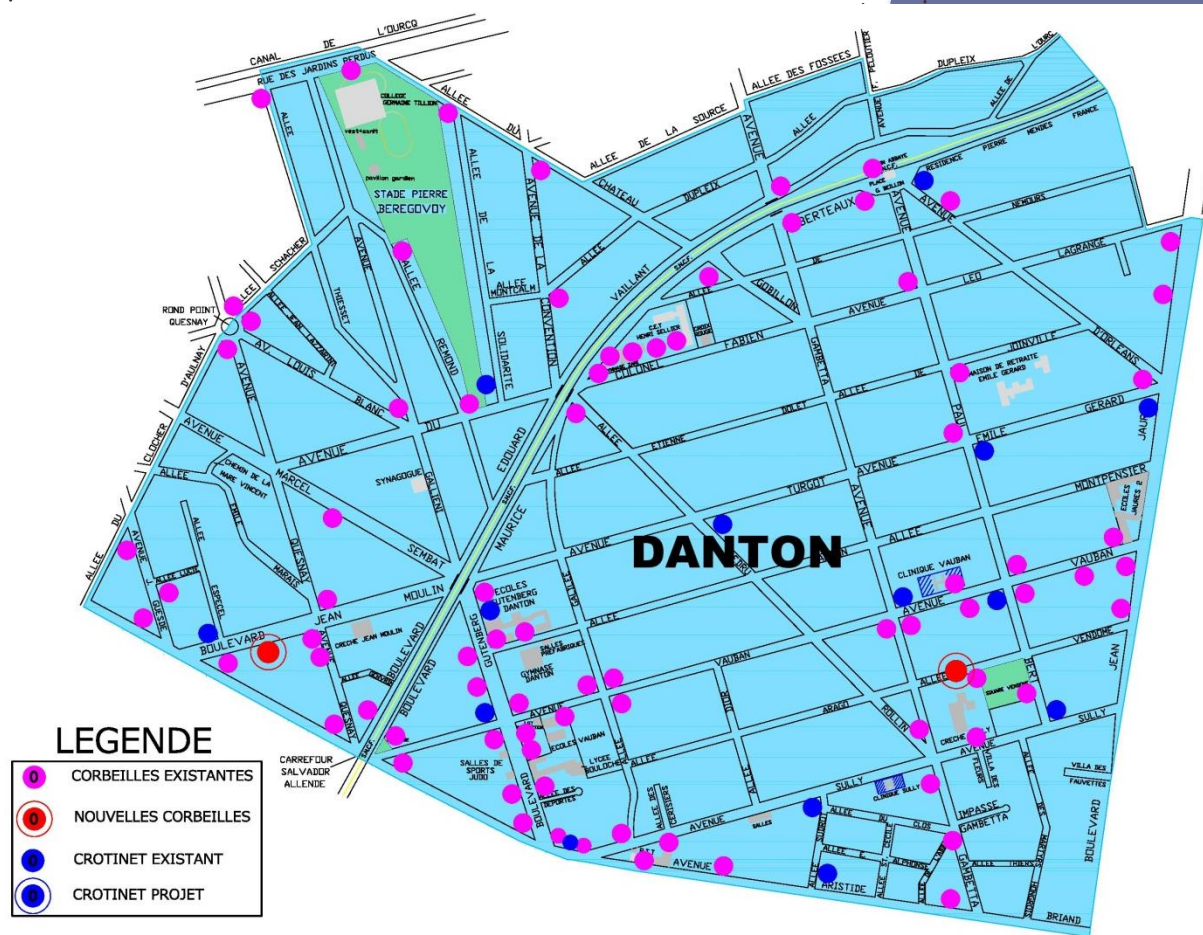
Ateliers santé jeudi 29 novembre :

chaque référent santé viendra avec 3 habitants de son quartier (homme/ femme , étudiant / actif / inactif, diversité d'âge)

7

CORBEILLES DE RUE

- Réflexion sur l'implantation de 10 nouvelles corbeilles de rue



➤ PROCHAINES ETAPES

Restitution fin novembre 2018

8 AGRANDISSEMENT LIDL

Présentation de l'agrandissement du magasin Lidl

LIDL porte un projet de démolition totale de son magasin actuel (1.471 m²) et un projet de reconstruction avec un agrandissement (3.313 m² au total), sur un terrain plus large, situé 25 /33 avenue Aristide Briand et 12/26 boulevard Jean Moulin.

Début des travaux: février 2019 – durée estimée à 6 mois

Ouverture prévue début septembre 2019

L'effectif salarial est conservé (*pendant les travaux, les salariés seront redéployés sur les magasins avoisinants avant de réintégrer le nouveau magasin*). Une création d'une quinzaine d'emplois supplémentaires est attendue.

Plan de masse du projet







CONSEIL DE QUARTIER DANTON



Réunion du 5 novembre 2018

DGA santé, vie sociale et démocratie locale
 Direction de la démocratie de proximité et de
 la vie associative

ORDRE DU JOUR

- 1- Vidéosurveillance
- 2 - Fleurissement
- 3 - Bassin du Rouailler
- 4 - Circulation Germaine Tillon
- 5 - Agenda 21
- 6 - Santé
- 7 - Corbeilles de rue
- 8 - Agrandissement Lidl
- 9 - Atelier 2019**



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Remerciements :

Romain PICCININI : Chef de service Police municipale
Stéphane MORINI : Chef du service Espaces Verts
Lorenzo DRAGO : Chef de service Travaux et Éclairage Public
Elise MATHIEU : Chef de service Prospective et Aménagement
Coralie CHANEL : Responsable Santé Publique et Handicap
Perrine BAKUM : Chef de service Urbanisme

CONSEIL DE QUARTIER DANTON



Vos élus :

M. Salem AIDOU,
 Adjoint au Maire en charge de la
 Tranquillité publique, de la démocratie
 participative et de la citoyenneté.



Mme Sonia BELARBI, Adjointe au Maire
 en charge des quartiers

Direction de la démocratie de proximité et de la vie associative

Jean-David CADET, Directeur
 Céline NOALLY, responsable des Conseils de quartier

Quartiers@livry-gargan.fr

-

01 41 70 27 37